

## SOMMAIRE

PAGE 2

- Quel pilotage de l'orientation ?
- Orientation tout au long de la vie : que défend le SNES ?

PAGE 3

- Quelle est la meilleure manière de défendre les CIO ?

PAGES 4-5

- Affiche : Ouvrir les discussions

PAGE 6

- Le cœur du métier
- Onisep : une bataille pour le service public

PAGE 7

- Qu'est-ce qui se trame dans l'orientation ?
- L'orientation réduite à une évaluation scolaire ?

PAGE 8

- Assez de réformes à marches forcées ! Pour l'ouverture de véritables discussions sur l'orientation dans le second degré

## Des raisons d'y croire !

Désormais, il ne s'écoule pas un trimestre sans que l'on assiste à la publication d'un ou deux rapports sur l'orientation ou à la création d'un groupe de travail prenant le sujet pour thème de réflexion.

Dernier en date, le Conseil d'orientation pour l'emploi a constitué, à la demande des ministres de l'Économie et du Travail, un groupe de travail dont seule la FSU est écartée. Sa toute récente initiative a consisté à lancer sur internet un appel à témoignages sur l'orientation auprès des élèves, des parents et des autres membres de la communauté éducative afin de recueillir leurs avis sur la pertinence des conseils donnés ! Après la phase des rapports téléguidés, entrons-nous dans la période du micro-trottoir <sup>(1)</sup>

Il est vrai que les résultats d'au moins deux études, menées par des chercheurs du CEREQ<sup>(2)</sup> et publiées récemment, balayent d'un revers de main les neuf rapports précédents ! Les auteurs soulignent en effet les contradictions entre les représentations, les discours, les préconisations des décideurs et les résultats des enquêtes scientifiques de terrain (voir encadré) !

On peut donc considérer ces résultats comme positifs ! Ils mettent une nouvelle fois en évidence les subterfuges utilisés par ce gouvernement pour faire passer ses réformes impopulaires. Ils montrent aussi que, sur le terrain, des alliances sont effectivement possibles. Des évolutions sont nécessaires s'agissant de l'orientation en formation initiale mais elles doivent réellement correspondre aux besoins de formation et de qualification de la jeunesse.

Que vont en effet demander les jeunes et les parents ? Des coaches ? Des « conseillers » improvisés dont les compétences professionnelles et les principes déontologiques ne seront pas validés ou des conseillers d'orientation-psychologues dûment formés et qualifiés, soucieux de la dynamique de développement des jeunes, des valeurs du service public d'éducation et qui ne confondent pas conseils et manipulations ? La politique qu'on veut nous imposer se décline selon trois axes : il s'agit pour ce gouvernement à la fois de faire des économies en transférant sur les enseignants la majeure partie de l'accompagnement et du conseil, d'externaliser tout ce qui peut l'être et de redéployer le potentiel des CIO sur le public adulte. Tout ceci s'organise aussi par une fragilisation des personnels : il manque aujourd'hui au moins 200 titulaires pour couvrir les postes vacants et effectuer les remplacements.

Le 20 novembre, l'ensemble des personnels du premier comme du second degré seront dans l'action

pour s'opposer à cette politique globalement néfaste. C'est un nouveau temps fort pour faire connaître nos revendications ! Les affiches et les pétitions qui arrivent dans les établissements en sont un premier support.

**Marie-Agnès Monnier, Catherine Remermier**

### Les politiques et les décideurs ne sont pas à l'abri des stéréotypes !

C'est ce que soulignent les auteurs de l'étude du CEREQ : « Orientation : la parole des élèves », page 204. « Loin d'être cantonnés aux échelons locaux de l'action publique et de la décision, ces représentations nourrissent parfois des états des lieux destinés à la représentation nationale ou au gouvernement. La confrontation à d'autres études, bénéficiant quant à elles d'une moindre publicité (rapports commandités par les collectivités locales, circuits internes de la recherche...) laisse pourtant voir des divergences assez importantes. Il en est ainsi par exemple du rapport Reiss de 2007 sur l'orientation scolaire, au regard de la présente enquête. En effet, ce rapport (le 7<sup>e</sup> depuis 2004 !)... relève « la mauvaise image » des services de l'orientation scolaire et des conseillers d'orientation-psychologues (CO-Psy) auprès du public et des parents d'élèves. De ce constat découle un certain nombre de préconisations comme la révision des conditions horaires de travail et le nombre de CIO. Or, il apparaît que ce rapport est en contradiction, au moins partielle, avec ce que l'enquête présentée ici a pu montrer (cf. invalidation de l'hypothèse de l'inutilité des CO-Psy).

(1) Voir article de L'US MAG n° 673, page 28.

(2) Orientation : la parole aux élèves, T. Bertbet (coord.), NEF n° 34, septembre 2008 ; les acteurs locaux de l'orientation : un exemple aquitain, T. Bertbet (coord.), NEF n° 35, septembre 2008 (rapports consultables sur [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)).

# Quel pilotage de l'orientation ?

*Depuis la création de la délégation interministérielle à l'orientation en 2005, l'orientation a changé de sens.*

Ainsi que le montre très bien la première partie du rapport du CEREQ<sup>(1)</sup>, il s'agit d'amener les individus à prendre les « bonnes décisions » en terme de formation et d'emploi, dans un marché du travail présenté comme marqué de manière irréversible par le chômage et l'emploi précaire. Comment fournir un accompagnement individualisé, nécessairement coûteux, tout en faisant des économies ? Les rapporteurs de l'étude indiquent deux pistes qui correspondent aux recommandations européennes :

- la territorialisation de l'action publique impliquant la décentralisation des responsabilités vers les collectivités locales et ouvrant la possibilité de financements locaux ;
- le pilotage de la qualité et la mise en place d'outils de contrôle de prestations externalisées. Ainsi, en se parant de la toge immaculée du garant de la qualité, l'État pourra-t-il s'autoriser « une externalisation de la délivrance des prestations publiques ou privées et l'introduction d'une concurrence entre ces partenaires ».

L'enjeu est ici d'identifier les points communs du conseil en orientation tout au long de la vie « qui transcende les spécificités de ciblage par publics (scolaires, jeunes, chômeurs salariés) et qui prenne mieux en compte le nouveau paysage du marché de l'emploi et les transformations irréversibles du marché du travail ».

## QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES CIO ET LES PERSONNELS ?

Le schéma qui se dessine dans différents rapports (rapport du HCE, rapport du Conseil économique et social) est celui de plateforme « d'accueil, d'information et d'orientation » où interviendraient toutes les structures chargées de l'AIO.

Ces structures seraient organisées et financées par les Régions. L'objectif serait d'y accueillir à moyens constants, tous types de publics, salariés, chômeurs, jeunes à la recherche d'une insertion et public en formation initiale :

- dans le contexte de pénurie drastique qui est celui de nos services, quel temps resterait-il pour le travail en établissements scolaires ? Nul doute que très rapidement le rôle des CO-Psy serait réduit aux élèves décrocheurs et en



grandes difficultés. Ce serait ainsi la porte ouverte aux cabinets de coaching ou aux associations qui seraient « accrédités » par les rectorats pour peu qu'ils satisfassent aux prétendues normes de qualité !

- dans ces plateformes d'accueil, quelle spécificité resterait-il aux CIO ? Il est clair que les CIO se verront « proposer » un rapatriement géographique vers ces structures régionales communes. L'expérience des CIO hébergés par les maisons de l'emploi n'est pas encourageante. Alors qu'il n'était pas encore officiellement question de « décloisonner », les CIO ont eu bien du mal à conserver leur

accueil, leur documentation, et leur organisation spécifique. On peut largement craindre que dans ce nouveau contexte, le maintien de ces exigences ne soit encore plus difficile à tenir !

- enfin, ce glissement de nos missions vers l'adaptation à l'emploi aurait également des conséquences sur la fonction des directeurs (que deviendraient-ils dans une structure régionale ? responsable d'un pôle « éducation » ?), ainsi que sur notre statut et nos conditions de travail (horaires, congés, critères d'évaluation de la rentabilité de nos activités en terme de remplissage ?). Cette réforme ne va décidément pas dans le bon sens ! Ni pour les élèves en formation initiale, ni pour les équipes d'établissements, ni pour la catégorie. Les suppressions massives de postes qui sont actuellement annoncées à l'ANPE et à l'AFPA laissent penser qu'elle ne sera pas non plus positive pour les salariés. ■

(1) Pilotage de l'orientation tout au long de la vie : le sens des réformes, I. Borras, T. Berthet, E. Campens, C. Romani, NEF, juillet 2008.

## ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

# Que défend le SNES ?

**Pour le SNES, l'orientation tout au long de la vie est à prendre très au sérieux. Le service public doit y prendre, voire reprendre, toute sa place dans un contexte marqué par la marchandisation. Mais ceci ne peut conduire à un amalgame, ni à une confusion des rôles.**

Au sein de la FSU, avec les autres syndicats du champ du travail et de l'insertion, le SNES propose une déclinaison du service public d'orientation tout au long de la vie selon deux pôles qui devront nouer des relations régulières dans le cadre de dispositifs institutionnalisés :

- l'un chargé de la formation initiale (scolaires, étudiants, jeunes sortants sans diplômes ni qualification) où interviendraient les CO-Psy, comme aujourd'hui, et dont les CIO seraient les pivots indispensables ;
- l'autre concernant les salariés, les jeunes adultes et adultes à la recherche d'une formation, d'une vali-

ation des acquis, d'un emploi où pourraient intervenir des enseignants, des CFC, des psychologues de l'AFPA et des conseillers d'orientation-psychologues volontaires.

À la différence de ce qui nous est proposé aujourd'hui, l'objectif majeur d'un tel service public serait de mettre au centre non pas l'intériorisation par les personnes, jeunes ou adultes, des contraintes du marché et de la précarité, mais le développement pour tous de possibilités de formations nouvelles et d'accès à la qualification dont on sait bien qu'elles restent les meilleures garanties contre le chômage et la précarité. ■

# Quelle est la meilleure manière de défendre les CIO ?

Les CIO ont un rôle essentiel à jouer au sein de l'Éducation nationale pour promouvoir une politique de formation et de qualification ambitieuse pour tous, produire un autre éclairage et une autre compréhension du fonctionnement des établissements scolaires, offrir une ouverture sur ce qui se joue après la formation initiale, en collaboration avec d'autres structures, apporter une expertise sur les processus d'orientation en particulier, mais non exclusivement, pour les élèves et étudiants à besoins éducatifs particuliers. Ceci suppose qu'on affirme clairement nos objectifs prioritaires :

- **le périmètre du champ d'intervention** : la définition du champ d'intervention des CIO est centré prioritairement sur celui de la formation initiale puisque ce public représente largement plus des trois quarts des activités des CIO ;

- **la contribution des CIO aux objectifs de l'orientation tout au long de la vie** : pour les CIO, elle consiste principalement à éviter les décrochages et les abandons, et de permettre à tous les élèves d'acquiescer une formation et une qualification avant leur sortie de l'École. Ceci passe nécessairement par un apport spécifique pour favoriser la réussite scolaire, effectuer un suivi plus attentif des élèves à besoin éducatifs particuliers (handicapés, élèves en rup-



© Thierry Nectoux

ture, élèves en difficultés durables ou transitoires, élèves nouvellement arrivés en France...), faciliter les transitions entre cycles, permettre le développement des ambitions et l'élévation du niveau de formation pour tous, en prenant appui sur les projets d'avenir ;

- **les activités proposées par les CIO** : étant services publics de l'Éducation nationale, les CIO peuvent permettre l'accès à une information gratuite, fiable, pluraliste. Le CO-Psy, en tant que psychologue, peut en faciliter l'appropriation en fonction de l'âge et de la demande singulière de chaque consultant. Lieux neutres, bénéficiant d'une certaine « extraterritorialité », les CIO sont aussi une ressource importante pour les parents et pour les élèves. L'organisation d'ateliers d'orientation, de groupes de paroles trouve particulièrement bien sa place au CIO, plus distant des enjeux de l'établissement ;

- **la formation des enseignants** : il ne s'agit pas bien entendu de former les professeurs à l'entretien ni à l'utilisation de nos démarches et de nos outils spécifiques mais d'apporter des éléments de réflexion sur la connais-

sance du système éducatif et les procédures d'orientation, sur le parcours des élèves y compris à leur entrée dans la vie professionnelle ;

- **le rôle d'observatoire local** : analyser la carte des formations scolaires et universitaires et ses manques, ainsi que les dysfonctionnements de l'orientation et de l'affectation afin d'en faire bénéficier les établissements, l'inspection académique et le rectorat ;

- **le travail avec les autres partenaires** : participer à la coordination avec les autres structures, en particulier les missions locales avec lesquelles des modalités de travail et de rencontres existent déjà sur le terrain ;

- **le développement du travail en équipe et des ressources professionnelles de chaque CO-Psy** : les objectifs fixés pour les CIO sont déclinés sur le terrain par l'action des CO-Psy qui sont les vecteurs de sa politique. Celui-ci reste le lieu privilégié du travail en équipe, du développement au quotidien de la professionnalité par la mise en commun des informations, des réflexions, des démarches, des outils spécifiques. Le rôle du directeur dans ce domaine est essentiel. ■



© Thierry Nectoux

# Le cœur du métier

Selon certains, l'évolution demandée aux services d'orientation reviendrait à leur demander de se recentrer sur l'information et le conseil en orientation, qui constitueraient le cœur du métier.

## MAIS DE QUEL « CONSEIL » PARLE-T-ON DANS CE NOUVEAU CADRE DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE ?

Depuis 1998, les instances européennes ont progressivement affirmé le rôle de l'orientation dans les politiques de l'emploi et de formation tout au long de la vie. Dans la résolution de mai 2004, l'orientation est définie comme une série d'activités s'adressant à toute personne quels que soient son âge et son parcours. Ne retenant nullement la spécificité de la période de l'adolescence pour l'élaboration des projets d'avenir, cette définition laisse de côté l'importance du développement et de la place qu'y prennent la formation et la socialisation.

Pourtant, les appels à un « décloisonnement » entre formation initiale et continue, à une harmonisation

des pratiques entre différents « professionnels de l'orientation » sont récurrents.

## QUELLES FINALITÉS POUR LE « CONSEIL EN ORIENTATION » ?

L'étude réalisée par le CEREQ pour la région Aquitaine<sup>(1)</sup> met à jour des logiques contradictoires voire antagonistes entre les professionnels de l'Éducation nationale et ceux chargés de l'emploi et de l'insertion. En effet, « pour les acteurs de l'environnement de l'école, l'orientation à court terme est privilégiée, orientation contrainte par le marché du travail. Les conseils sont centrés sur l'insertion professionnelle. Logique en tension, voire en percussive avec celle des professionnels de l'Éducation nationale dont les conseils se centrent sur les résultats scolaires et visent à travers le développement personnel, une orientation à plus long terme » (p. 21).

Au-delà de la question de la temporalité dans laquelle se situe le « conseil », il est clair que sa finalité est aussi mise en cause. Ainsi que le dit

très clairement une chargée de mission territoriale de la région Aquitaine, à propos des stagiaires : « l'idée c'est de faire entrer dans le champ de vision, les contraintes du marché du travail et de l'offre de formation locale. L'acte d'orientation se décline selon le triptyque : information-conseil-prescription », « l'apport d'une information puis après... l'objectif serait plutôt de transgresser les a priori de la personne » (...) « Il s'agit de les orienter vers des métiers en tension » (p. 22).

Ainsi, selon les auteurs de l'étude, « dans les discours des acteurs "hors institution scolaire", les besoins de main-d'œuvre du territoire indiquent la direction, flèchent les parcours. Du désirable vers le souhaitable, l'orientation est pilotée par l'offre d'emploi disponible sur la zone » (p. 28).

La question du conseil ne peut donc être appréhendée dans l'absolu. Le conseil semble en effet pour nos décideurs la capacité la plus répandue puisque tout le monde pourrait s'improviser « conseiller » !

Or, ce qui leste l'activité des conseillers d'orientation-psychologues c'est bien leur capacité à référer le conseil sur la scolarité et l'orientation aux connaissances théoriques, pratiques et à la déontologie des psychologues. Tant l'étude du CEREQ, que l'avis du conseil économique, social et environnemental montrent que sans cet ancrage fort, le conseil dérive très rapidement vers la manipulation douce ! C'est même ce qu'implicitement les tenants de conseillers d'orientation non-psychologues attendent ! Pour les conseillers d'orientation-psychologues, la finalité première du conseil, c'est la personne : le développement maximum de la personnalité, l'accès à l'autonomie, l'élaboration progressive et non linéaire de projets d'avenir débouchant sur un diplôme reconnu, l'intégration le moment venu d'éléments liés aux débouchés professionnels afin d'éclairer les choix. Ce qui n'a pas grand-chose à voir avec une gestion des parcours des élèves au plus tôt, par l'accès à l'emploi.

C'est bien pourquoi le cœur de notre métier est, et doit rester, la psychologie ! ■

(1) Les acteurs locaux de l'orientation : un exemple aquitain, T. Berthet (coord.), NEF, septembre 2008.

ONISEP

## Une bataille pour le service public

Lors des conseils d'administration de l'ONISEP, le SNES intervient régulièrement à propos de l'évolution de l'Office. Ainsi, le développement de partenariats tous azimuts et la production de documents émanant de fédérations professionnelles et d'entreprises privées labellisés « ONISEP » sans contrôle, nous interrogent sur les objectifs de la politique de l'ONISEP. Nous avons condamné le parti pris de l'ONISEP de préparer la disparition des conseillers d'orientation-psychologues en s'adressant prioritairement aux équipes éducatives et en ne travaillant pas suffisamment en concertation avec les services. Il a fallu notre intervention pour que les CIO soient de nouveau destinataires de toutes les brochures destinées aux établissements ! Le développement du kiosque en établissement scolaire

sans véritable réflexion sur le système auto-documentaire pose problème. D'autant que nous avons dû nous opposer aux projets d'installation de kiosques dans différents lieux publics sans accompagnement individualisé et qualifié.

Le nouveau président, M. Jean-François Bernardin, chef d'entreprise et président de la chambre de commerce du Val-d'Oise et des Yvelines, de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), bénéficiant du soutien des deux ministres de tutelle et du directeur de l'ONISEP, semble avoir des idées sur une réforme nécessaire du système d'orientation<sup>(1)</sup>. Le SNES l'a interrogé sur le sens de ses propos. Nous attendons encore la réponse ! ■

(1) Dépêche AEF du 17 mars.